

FRACTION DE COMMUNE



VILLAGE DU SENTIER

ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL N° 2/2022
de l'Assemblée Générale du Conseil de Village
de la Fraction de Commune - Village du Sentier

DATE	Mercredi 13 décembre 2022
HEURE	19h00
LIEU	Salle du Conseil Communal de l'Hôtel-de-Ville au Sentier
PRESIDENCE	M. Didier Vaucher-de-la-Croix
SCRUTATEURS	Mme Claire-Lise RoCHAT et M. Théo George
SECRÉTAIRE	Mme Brigitte Kull, secrétaire ad interim

En préambule à cette Assemblée, le Président, M. Didier Vaucher-de-la-Croix annonce que Madame Anne-Lise Guignard, pour des raisons de santé, ne peut plus s'occuper de son poste de secrétaire et souhaitait démissionner. Le Bureau a pris acte de cette démission avec regret. Le Bureau la remercie pour tout le travail accompli et lui souhaite un rétablissement et une amélioration de son état de santé le plus rapide possible.

Les recherches pour une nouvelle secrétaire sont en bonne voie, toutefois la titulaire ne pouvant être présente ce soir, c'est Madame Brigitte Kull qui s'est très aimablement proposée de prendre sa place pour la prise du procès-verbal et pour nous aider au Bureau à la préparation de cette séance.

Pour la forme l'Assemblée générale accepte à l'unanimité cet état de fait et applaudit Madame la secrétaire.

Ordre du jour :

1. Appel et acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2022
3. Assermentations
4. Communication du bureau
5. Communication du Conseil Exécutif
6. Nomination d'un membre suppléant à la commission du budget
7. Préavis n° 7/2022 : rénovation des locaux communs Rue de l'Orbe 7
8. Préavis n° 8/2022 : rénovation du cabanon de jardin Rue de l'Orbe 7
9. Préavis n° 9/2022 : rénovation complète appartement n° 51 Rue G.-H. Piguet 3
10. Préavis n° 10/2022 : budget 2023
11. Fixation des dates des prochaines assemblées de juin et décembre 2023
12. Divers et propositions individuelles

1. APPEL ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Claire-Lise RoCHAT fait l'appel, ensuite le Président, M. Didier Vaucher-de-la-Croix donne la liste des excusés, à savoir : Mmes Patrizia Golay, Edith Jeanneret-Grosjean, Anne Robert, Laurence Wagner, MM., MM J.-P. Beyeler, Edmond Riethauser.

C'est devant un auditoire de 28 citoyennes et citoyens, membres du Conseil exécutif et du Bureau compris, ainsi que M. B. Le Coultre Boursier que le Président, M. Didier Vaucher-de-la-Croix, ouvre l'Assemblée Générale. Il donne lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des remarques.

Madame Noëlle Niggeler propose de passer le point 6. « Nomination d'un membre suppléant à la commission du budget » après le point 10. « Préavis n° 10/2022 : budget 2023 ».

Le Président, M. Didier Vaucher-de-la-Croix modifie l'ordre du jour à partir du point 6. comme suit :

6. Préavis n° 7/2022 : rénovation des locaux communs Rue de l'Orbe 7
7. Préavis n° 8/2022 : rénovation du cabanon de jardin Rue de l'Orbe 7
8. Préavis n° 9/2022 : rénovation complète appartement n° 51 Rue G.-H. Piguet 3
9. Préavis n° 10/2022 : budget 2023
10. Nomination d'un membre suppléant à la commission du budget
11. Fixation des dates des prochaines assemblées de juin et décembre 2023
12. Divers et propositions individuelles

Comme il n'y a pas d'autres remarques, il demande à l'Assemblée d'accepter à main levée l'ordre du jour modifié. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 juin 2022

Le Président, M. Didier Vaucher-de-la-Croix précise, comme il l'a dit auparavant, que suite, aux problèmes de santé de la secrétaire, Madame Guignard, c'est le Bureau au complet qui a pris en charge la rédaction du procès-verbal. Cette charge a pris plus de 6 heures et il remercie Mesdames Claire-Lise RoCHAT, Suzanne Zimmermann-Ferrari et M. Théo George pour leur grande implication et disponibilité dont ils ont fait preuve. L'Assemblée les applaudit en remerciements.

Par ailleurs, la mise en ligne du fichier modèle pour la rédaction d'un rapport de préavis a pris du retard, il est prévu d'être fait au plus vite.

Il n'y a aucune autre remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

3. ASSERMENTATIONS

Le Président, M. Didier Vaucher-de-la-Croix invite M. Francisco Sanchez à se présenter devant l'assemblée. Il procède à son assermentation devant l'assemblée qui s'est levée pour la lecture des textes. Il lui souhaite la bienvenue et beaucoup de plaisir au sein de notre assemblée, sous les applaudissements de tous.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

4.1 Le Président, M. Didier Vaucher-de-la-Croix, fait lecture à l'assemblée du courrier du 1^{er} juillet 2022 de Mme Isabelle Tammaro qui fait partie de la commission de gestion et qui remarque que ses activités professionnelles et privées ne lui permettent pas d'honorer ses engagements et demande à être libérée de ses fonctions. Le Président prend acte de cette démission.

4.2 Le Président, M. Didier Vaucher-de-la-Croix fait lecture de la motion de 4 signataires concernant la baisse d'imposition :

Motion relative à l'étude d'une baisse du taux d'imposition

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

FRACTION DE COMMUNE DU VILLAGE DU SENTIER

Le Sentier, le 06.12.2022

L'examen des comptes du Village de ces dernières années laisse apparaître une situation excédentaire. Dans les perspectives inflationnistes qui s'installent, le moment est venu de faire un geste en faveur du citoyen contribuable.

Pour ce qui est de l'éclairage public, poste le plus important des comptes avec des charges de l'ordre de 200'000.-/année, la coûteuse rénovation des installations touche à sa fin avec la mise en place généralisée des lampadaires à LED.

De plus, si l'on en croit la tendance idéologique actuelle, le futur tendra vers une diminution de la densité lumineuse nocturne.

En ce qui concerne les propriétés immobilières, les montants alloués aux remboursements hypothécaires représentent une somme totale de 420'000.- volontairement versée ces 5 dernières années. Aujourd'hui, seul l'immeuble de la tour est encore grevé d'une hypothèque.

Enfin, la trésorerie de la fraction de commune dispose d'une confortable assise financière sous forme de compte bancaire et divers placements à échéance proche.

Au vu de ce qui précède, les motionnaires demandent au conseil exécutif d'étudier une adaptation du taux d'imposition villageois au niveau de 7 points de l'impôt cantonal de base, au lieu des 10 points actuels.

Laurent Guinand

Daniel Robert

Claude Pierroz

Joëlle Reymond

M. Didier Vaucher-de-la-Croix précise que cette motion est recevable car elle touche un domaine de compétences de l'Assemblée générale du Village du Sentier, à savoir la fixation des taux d'imposition.

L'Assemblée générale doit voter la prise en considération de cette motion. En cas d'acceptation, la motion sera transmise au Conseil Exécutif du Village pour traitement et réalisation d'un préavis avec une conclusion positive ou négative. Ce préavis sera mis en discussion et traité lors d'une prochaine séance. En cas de refus cette motion est classée sans suite et sans discussion.

Le Président, M. Didier Vaucher-de-la-Croix demande si quelqu'un souhaite prendre la parole sur la prise en considération de cette motion.

M. J.-A. Bovay remercie les motionnaires. L'année prochaine l'arrêté d'imposition sera à reconduire et soumis sous la forme d'un préavis. Une baisse d'impôt est en réflexion avec les autres villages. Il pense que la motion devrait être convertie en interpellation ou en question.

M. Laurent Guinand maintient la motion et espère qu'elle sera acceptée par l'assemblée. Les 7 points mentionnés dans la motion sont une proposition, les villages devraient s'aligner avec 3 points maximum si la fusion est acceptée.

M. Bernard Le Coultre précise que, faisant partie d'un groupe de travail pour la fusion, les 3 points n'ont jamais été statués, chaque village devra décider ce qui reste ou non comme patrimoine dans les villages ou dans la « grande commune » afin de définir le nombre de points.

M. Didier Vaucher-de-la-Croix précise qu'une assemblée extraordinaire pourrait être convoquée en février ou mars pour traiter la motion à condition que sa prise en considération soit acceptée ce soir.

M. Vermot estime que la motion et le préavis ont la même teneur, c'est un doublon.

Après ces remarques, la relecture de la motion n'étant pas demandée, M. Didier Vaucher-de-la-Croix soumet la prise en considération de ladite motion en votation.

Vous venez d'accepter à la majorité (12 pour, 7 contre et 2 sans avis) de prendre en considération la motion « Guinand » et de la soumettre à l'étude par le Conseil Exécutif pour réalisation d'un préavis.

5. COMMUNICATION DU CONSEIL EXECUTIF

Monsieur Jean-Pierre Sirna nous donne lecture du rapport du dicastère du cinéma :

Pour cette année, en ce qui concerne les collaborateurs, il y a eu deux changements, à savoir, un projectionniste a arrêté et un nouveau contrôleur a commencé.

En ce qui concerne les travaux, la loge du bas a été rénovée.

Pour ce qui est de la fréquentation, la Bobine est en augmentation par rapport à l'année dernière ; encore bien loin de l'avant Covid, mais gentiment nous remontons « la pente ».

Sachez également que la centrale solaire placée sur le toit a produit environ 15'000 kw/h depuis le début de cette année.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée, pour remercier tous les collaborateurs du Cinéma pour leur travail tout au long de l'année.

Je n'ai pas d'autre commentaire à formuler et je reste bien entendu à votre disposition pour d'éventuelles remarques ou questions.

M. Jean-Michel Vermot demande à M. Sirna la position du Conseil Exécutif pour Ciné-Doc. M. Sirna dit que la première année, Ciné-Doc a bénéficié de la gratuité de la salle de cinéma, ensuite d'une location au prix coûtant. Cette année le Conseil Exécutif a décidé de passer au même tarif que tous les locataires de la salle, tarif que Ciné-Doc a refusé. M. Vermot remercie M. Sirna pour ces précisions car l'article de Ciné-Doc dans la FAVJ était un peu ambiguë.

Monsieur Norbert Racine donne lecture du rapport du dicastère des Cases de Congélateurs et bâtiments, Bâtiment Orbe 7, Tour G.-H. Piquet 3 :

La Tour

1. L'installation photovoltaïque a produit 7'018 kW/h du 01.01.22 au 30.11.22 dont 3'800 kW/h racheté par la SEVJ et 3'218 kW/h en consommation directe pour le congélateur.
2. La transformation et rénovation du studio 32 est terminée, le nettoyage se fera cette semaine et il sera loué pour le premier janvier.
3. La transformation et rénovation de l'appartement 61 est en cours mais touche à sa fin. Il reste la salle de bains à terminer, les sols de trois chambres et un peu de peinture. Trois visites ont été effectuées mais aucun dossier ne nous a été retourné pour le moment.
4. Un changement de locataire a eu lieu au 1^{er} décembre pour l'appartement de 2 pièces no 13.
5. Un préavis pour la rénovation de l'appartement 51 vous a été soumis.

Congélateurs

1. Des résiliations et de nouveaux baux sont régulièrement établis. Aujourd'hui sur les 205 cases, 202 sont louées. Il reste 3 cases de 100 litres disponibles.

Orbe 7

1. Un préavis pour la rénovation des communs et un préavis pour la rénovation du cabanon de jardin vous ont été soumis.

Madame Sylvie Damiano donne lecture du rapport du dicastère de l'éclairage public, Grand-Rue 64 et PPE le Gros Tronc :

PPE le Gros Tronc

Rien à signaler.

Immeuble Grand Rue 64

Aucun changement de locataire depuis le 1^{er} juillet, les derniers arrivés dans le 5 pièces nous donnent entière satisfaction concernant la conciergerie.

Éclairage public

Comme déjà évoqué à la dernière assemblée, concernant la pénurie d'électricité, le village a donné l'ordre à la SEVJ d'éteindre 1 candélabre sur 2 dans les quartiers de villas.

Les travaux sont beaucoup plus compliqués que prévu et ont pris du retard.

Sitôt les travaux terminés, l'EP sera allumé 1 candélabre sur 2 sans restriction d'horaire.

Seules les rue : GH Piguët, Giratoire des Moulins, Grand Rue et Parc de l'hôtel de ville resteront allumés comme actuellement.

Illumination du Sapin : la fête aura lieu demain le 14 décembre dès 17h30 en collaboration avec le Sentier de Noël.

Programme : Chant des écoles des Cytises, discours, illumination du sapin et harmonie la Jurassienne.

Je vous encourage à venir nombreux les écouter et partager le vin chaud offert par le Village.

Le sapin et les décorations lumineuses seront allumées du 14 au 28 décembre et seulement depuis le Black Lions à l'Unia, au vu de la situation actuelle.

Monsieur Pierre-Alain Follonier donne lecture du rapport du dicastère de l'urbanisme, sport et culture :

Cet été la forêt a souffert de la sécheresse, de nombreux arbres ont dû être ou seront abattus sur les côtes du Sentier et sur le chemin du bord du lac qui va de l'Arcadie au Rocheray.

Le fitness outdoor verra le jour au printemps.

Pour les grils au bord du lac, toujours pas de réponse du canton.

Jardin public, tables de pique-nique, rien de spécial à signaler.

Trois grosses manifestations sont prévues début 2023 dans le village et sur le site du Centre sportif :

- la jeunesse des Charbonnières organise du 2 au 5 février le camp de ski de la FVJC.
- les sapeurs-pompiers organisent le 5 et 6 mai la 116^{ème} assemblée de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers
- le 26 avril verra la Vallée de Joux et en particulier le Sentier accueillir l'arrivée d'une étape du Tour de Romandie cycliste, après avoir effectué deux fois le tour de la vallée, celle-ci sera jugée vers la Kif Parechoc.

Mesdames Marguerite Golay, Lucienne Regard, Germaine Audemars, Eliane Blondel et Messieurs Roger Brechbühl, Gérard Boyer, Jean-Paul Guignard ont fêté leur 90 ans.

Mesdames Monique Vulloud, Giacoma Goy, Antoinette Reymond leur 95 ans.

Merci de votre attention.

M. Jacques-André Bovay, Président du Conseil exécutif, donne lecture du rapport du dicastère Administration générale, Finances, au 2ème semestre 2022 :

Pour la période du 1^{er} juillet au 6 décembre 2022, le Conseil exécutif s'est réuni à 13 reprises afin de traiter les affaires villageoises courantes. Durant cette même période, un membre, ou une délégation du Conseil ont représenté à plus de 30 reprises les autorités du Village du Sentier ; merci à ces collègues qui consacrent une partie de leur journée, un bout de leur soirée, pour répondre présent à l'invitation qui nous a été adressée.

Malgré les absences des feux de joie et d'artifice, le 1^{er} août 2022, qui se déroulait un lundi a remporté un vif succès. Une forte affluence a été le remerciement aux organisateurs de cette manifestation. Nous sommes conscients que certaines choses sont à améliorer et nous ferons en sorte que la fête 2023 soit encore plus belle.

Personnel : C'est après près de 10 années de bons et fidèles services rendus à La Bobine, que Madame Gaëlle Hirt quitte son poste de contrôleuse. Son collègue placeur puis projectionniste, M. Zacharie Favre a également souhaité mettre un terme à son job exercé à La Bobine. Merci à ces deux collaborateurs.

C'est M. Bryan Sirna qui reprendra la fonction de contrôleur. Bienvenue à ce jeune dans l'équipe du cinéma.

Copil : les séances d'étude pour mener à bien le projet de fusion des Communes combières sont régulièrement suivies par les personnes inscrites dans les différentes commissions auxquelles ils souhaitent participer. La presse locale fait part régulièrement de la situation de ce projet.

Acte notarié : fin novembre dernier, Madame la secrétaire du Conseil Brigitte Kull et votre serviteur se sont rendus à l'étude de Me Badoux pour signer le projet de D.D.P. concernant cette promesse d'octroi d'un droit de superficie liée à la parcelle 680, à savoir une partie de la Bosse à Cousu. Cet acte notarié a été rédigé et établi en fonction du préavis 5/2022 que vous avez accepté le 29 juin dernier.

Une convention avec l'Etat de Vaud a également été signé, en rapport avec cette parcelle concernant l'ombragement des rives de l'Orbe.

Une servitude publique par rapport à un tracé de mobilité douce a également été signé et sera inscrit au Registre Foncier.

Afin de mettre un terme à ce rapport, je vous rappelle que le Village possède plusieurs exemplaires du livre « Le Sentier pas à pas ». Ces ouvrages sont mis gratuitement à disposition de toute personne qui souhaiterait en faire acquisition. N'hésitez pas à faire votre demande par le biais de notre site.

Arrivé au terme de ce rapport, je ne saurais conclure sans remercier sincèrement M. Bernard Le Coultre, Boursier, Mme Brigitte Kull, Secrétaire, mes collègues du C.E. ainsi que tous les collaborateurs du Village qui font au mieux pour que le Village fonctionne au mieux.

Aucune question ni remarque. Le Président, M. Didier Vaucher-de-la-Croix ferme la discussion.

6. Préavis n° 7/2022 : rénovation des locaux communs Rue de l'Orbe 7

Mme Marit Looten nous donne lecture de son rapport :

La commission du Préavis N° 7/2022 composée de Mme Claire-Lise Rochat, M. Jean-Paul Beyeler (remplaçant de Mme Joëlle Reymond) et de Mme Marit Looten, rapportrice, s'est réunie dans les locaux du village à la rue de l'Orbe 7 le mardi 22 novembre 2022 en compagnie de M. Norbert Racine, membre du CE du Village, responsable du dicastère du bâtiment de l'Orbe 7.

Lors de la visite des locaux, les membres de la commission ont pu noter que certains travaux de peintures et de rafraîchissements ont déjà été effectués. Il va de soi qu'un carrelage uniforme sur les paliers et les couloirs est nécessaire en remplacement des coloris variés actuels. Mis à part la partie de l'entrée au sous-sol, qui a été repeinte, le reste est encore « dans son jus » et mérite amplement les travaux mentionnés dans le Préavis. Une discussion a été menée concernant le sol des caves qui sont actuellement en terre battue et gravier. Les propositions émises par les membres de la commission de mettre soit du gravier à nouveau, soit des dalles plastiques ou des dalles béton comme proposé dans le Préavis, chercheraient avant tout de faire baisser les coûts de travaux de rénovation de ces caves estimées à Fr.24'000.00. La commission laisse le soin au Conseil Exécutif de faire le choix qui convient.

Suite à la visite des locaux communs du bâtiment, puis ayant obtenus les explications concernant les travaux qui vont y être effectués, les membres de la commission ont pris la décision de se prononcer en faveur des conclusions suivantes du préavis N°7/2022 :

1. Accepte le préavis n° 7/2022 rénovation des locaux communs à la rue de l'Orbe7 pour un montant total de Fr. 79'000.00
2. Autorise le Conseil Exécutif à prélever dans le fond de rénovation de l'Orbe 7 la somme de Fr. 79'000.00

Au nom de la commission du Préavis N° 7/2022

La rapportrice Marit Looten

Le Sentier, le 24 novembre 2022

M. Didier-Vaucher-de-la-Croix remercie Mme Marit Looten pour son rapport et demande à l'Assemblée d'approuver le préavis n° 7/2022 par votation de chaque conclusion séparément. Les conclusions sont approuvées à la majorité.

7. Préavis n° 8/2022 : rénovation du cabanon de jardin Rue de l'Orbe 7

Mme Marit Looten nous donne lecture de son rapport :

Monsieur le président du conseil du village,
Mesdames et Messieurs,

La commission du Préavis N° 8/2022 composée de Mme Claire-Lise Rochat, M. Jean-Paul Beyeler (remplaçant de Mme Joëlle Reymond) et de Mme Marit Looten, rapportrice, s'est réunie dans les locaux du village à la rue de l'Orbe 7 le mardi 22

novembre 2022 en compagnie de M. Norbert Racine, membre du CE du Village, responsable du dicastère du bâtiment de l'Orbe 7.

Lors de la visite des locaux du cabanon, les membres de la commission ont pu noter que les travaux extérieurs (toitures et parois) ont déjà été effectués avec soin. Ce cabanon est actuellement utilisé comme local de stockage de divers outils, tels que tondeuse, fraiseuse, outils de jardinage, valises, skis, et autres, propriétés des locataires de la rue de l'Orbe 7, ce qui fait de ce bâtiment sur deux niveaux un local de rangement uniquement.

Le montant demandé pour cette rénovation de Fr. 42'000.00 a paru élevé aux membres de la commission. En visitant les lieux, il s'est avéré judicieux de simplifier les travaux proposés pour en baisser le coût.

Le rez-de-chaussée, bas de plafond, avec accès directement au jardin du bas, serait gardé comme lieu de rangement pour les trois locataires. Il y serait aménagé deux parois séparant ainsi le local en trois zones bien distinctes. Les seuls travaux à y faire seraient le montage des séparations et étagères pour le montant de Fr. 1'240.00.

La partie du haut, avec accès par une zone en bitume et deux portes serait réaménagée pour en faire un local unique commun aux locataires. Dans cette grande pièce, les travaux expliqués dans le Préavis seraient maintenus pour que cette pièce puisse être utilisée comme local de réunions familiales, ou autres par les locataires et rendre ce cabanon convivial.

Suite à la visite du cabanon, puis ayant obtenus les explications concernant les travaux qui pourront y être effectués, les membres de la commission ont pris la décision de se prononcer en défaveur des conclusions du préavis N°8/2022 comme proposé par le conseil Exécutif. Il serait judicieux de garder l'idée de rénovation, mais d'y apporter la modification concernant le coût final en mentionnant non pas Fr. 42'000.00 mais Fr. 35'000.00 de frais, tenant compte qu'il n'y aura pas de gros travaux au rez inférieur. Parvenus au terme de ce rapport, les membres de la commission vous prient de bien vouloir vous prononcer sur les conclusions amendées suivantes :

1. Accepte le préavis n° 8/2022 rénovation des locaux communs à la rue de l'Orbe7 pour un montant total de Fr. 35'000.00
2. Autorise le Conseil Exécutif à prélever dans le fond de rénovation de l'Orbe 7 la somme de Fr. 35'000.00

Au nom de la commission du Préavis N° 8/2022
La rapportrice Marit Looten

Le Sentier, le 24 novembre 2022

M. Didier-Vaucher-de-la-Croix remercie Mme Marit Looten pour son rapport et demande à l'Assemblée d'approuver le préavis n° 8/2022 par votation de chaque conclusion amendée séparément. Les conclusions amendées sont approuvées une après l'autre, à la majorité.

8. Préavis N° 9/2022 : rénovation complète de l'appartement n° 51 Rue G.-H. Piguet 3

Mme Marylaure Sirna nous donne lecture de son rapport :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le mardi 29 novembre 2022 à 17h00 à la Tour Rue G.-H.Piguet 3. Elle était composée de :

- Mme Suzanne Zimmermann, membre
- M. Rodolphe Gosteli, membre
- Mme Marylaure Sirna, rapporteuse

Le Conseil exécutif était représenté par M. Norbert Racine, responsable du dicastère de ce bâtiment.

Après s'être rendue dans ledit appartement, la commission n'a pu que constater l'ampleur des travaux et l'absolue nécessité de rénovation complète après bientôt 50 ans ; de plus l'appartement était devenu insalubre.

Nous avons pu avoir des explications claires et précises dans toutes les pièces quant aux travaux futurs : Grande salle de bains avec douche et sèche-serviette, belle cuisine complètement équipée, nouveau carrelage sobre, beau parquet, crépi blanc, ainsi que de grandes et nombreuses armoires murales. Les plafonds seront lamés et isolés. Les fenêtres ont déjà été changées sauf la porte fenêtre du balcon trop abîmée et innettoyable.

Les devis ont bien été réalisés à double avec des entreprises locales.

Nous nous sommes ensuite rendus dans un appartement identique un étage plus haut en travaux et avons pu voir en réel le « avant-après ».

La commission salue le goût des matériaux et mobilier choisis et remercie M. Racine pour son implication dans la rénovation et la mise en valeur des appartements au fur et à mesure.

Le financement des travaux sera réalisé par la trésorerie courante et le fonds de rénovation de la Tour.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est à l'unanimité que les membres de la commission vous recommandent d'accepter le préavis n° 9/2022 tel que présenté soit : Rénovation complète de l'appartement n° 51 de 4 pièces dans le bâtiment de la Tour Rue G.-H. Piguet 3 pour un montant de 108' 000.-.

Le Sentier, le 1 décembre 2022

Marylaure Sirna, Rapporteuse

M. Didier-Vaucher-de-la-Croix remercie Mme Marylaure Sirna pour son rapport et demande à l'Assemblée d'approuver le préavis n° 9/2022 par votation de chaque conclusion séparément :

- 1) accepte le préavis n° 9/2022 rénovation complète de l'appartement n° 51 de 4 pièces dans le bâtiment de la Tour Rue G.-H. Piguet 3 pour un montant total de CHF 108'000.-
- 2) autorise le Conseil Exécutif à prélever dans le fond de rénovation de la Tour la somme de CHF 108'000.-

Les conclusions sont approuvées à la majorité par l'assemblée.

9. Préavis n° 10/2022 : budget 2023

M. Claude Pierroz donne lecture du rapport de la Commission du budget :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de rapporter sur le préavis susmentionné s'est réunie le 24 novembre 2022 au local du Village, Orbe 7.

Étaient présents :

Pour la commission : Mme Noëlle Niggeler, MM. Philippe Bohren et Claude Pierroz, rapporteur.

Pour le CE : Mme Sylvie Damiano, MM. Jacques-André Bovay, Pierre-Alain Follonier et Norbert Racine ainsi que M. Bernard Le Coultre, boursier.

La commission remercie chacune et chacun pour les réponses et informations fournies à nos différentes questions ainsi que les détails apportés par le caissier.

En préambule, la commission relève que le préavis daté du 16 novembre 2022 lui a été remis dans les boîtes aux lettres respectives le 18 novembre, ce qui ne respecte pas l'article 80 du règlement du village qui précise que le projet de budget doit être remis au plus tard le 15 novembre de chaque année. De plus il serait judicieux que la secrétaire complète le nom de chacune des personnes convoquées par le no de téléphone (fixe ou mobile) et l'adresse courriel puisque chaque participant aux séances a rempli une fiche avec ces éléments.

Le CE présente un budget équilibré malgré l'augmentation des montants pour les fonds de rénovations et l'amortissement comptable des immeubles autres que celui de la Tour qui est actuellement le seul immeuble encore grevé d'une dette hypothécaire à hauteur de CHF 675'000.

Les citoyens vont aussi pouvoir bénéficier d'améliorations par exemple :

Compte 110.366.6: Le subside pour énergies renouvelables a été augmenté vu la forte demande de la part des citoyens du Sentier.

Compte 150.365.1 : Participation abonnements téléskis, centre sportif, budget augmenté de 25% pour favoriser les activités sportives des jeunes.

Autres remarques :

Compte 220.380: Attr. fonds perte s/débiteurs, nouveau compte pour provisionner les loyers impayés.

Compte 430.314.1: Etoiles de Noël, entretien la commission propose de renommer ce compte en "*illuminations de Noël*". Correction déjà demandée en 2021.

En conclusion, la commission propose d'accepter le budget 2023 tel que présenté dans le préavis et au Conseil du Village de décharger la commission de son mandat.

Le Sentier, le 2.12.2022

Pour la commission, le rapporteur

Le Président, M. Didier Vaucher-de-la-Croix remercie le rapporteur pour son rapport et précise que sa remarque pour les convocations a bien été prise en compte ; la secrétaire complètera à l'avenir pour le 1^{er} membre les noms des personnes à convoquer avec toutes les coordonnées nécessaires. Les listes n'étant pas à disposition suite à la maladie de la secrétaire mais c'est prévu pour les prochaines assemblées.

M. Didier Vaucher-de-la-Croix fait la lecture à l'Assemblée des en-têtes de chapitres généraux du budget 2023, les questions étant les bienvenues.

Questions de M. Jean-Michel Vermot :

Compte 220.380 : créé suite à un problème avec un locataire, pourquoi en est-on arrivé à une telle situation de loyers non payés ? M J.-A. Bovay répond que le locataire payait régulièrement ses loyers, le problème est survenu à son décès avec la lenteur de procédure de la Justice de Paix et l'Office des Poursuites ; ce sont donc des loyers impayés après le décès.

Compte 351.314 : concernant l'achat d'un abri pour que les sociétés qui louent le cinéma puissent organiser des manifestations extérieures, dans le prix de location de la salle, est-il prévu une plus-value pour la jouissance de l'abri ? M. Jean-Pierre Sirna répond que le Conseil Exécutif doit encore discuter du prix de la location de la salle avec l'abri ; le Cinéma souhaite élargir ses offres de prestations, la salle est souvent demandée mais il n'y a pas la place à l'intérieur pour recevoir les gens après.

Compte 351.452 : à quoi correspond le subside de CHF 850.- ? M. Bernard Le Coultre, Boursier, répond que c'est une écriture interne pour la location des archives.

Compte 351.459 : M. Vermot pense qu'il faudrait à l'avenir faire figurer le montant de rachat de la production solaire. M. Bernard Le Coultre, Boursier, répond que c'est un peu lourd vu les factures SEVJ mais cela peut être demandé.

Compte 351.460 : promotion de soutien, à quoi cela correspond-il ? M. Jean-Pierre Sirna répond qu'il s'agit d'une aide demandée à l'Office fédéral de la Culture ; ce subside doit être demandé chaque année.

Compte 352.423 : dans les locations figure la location du local ? M. Bernard Le Coultre, Boursier, répond que oui.

Compte 352.360 : même chose pour avoir à l'avenir le montant de rachat du solaire.

Question de Mme Joëlle Reymond :

Compte 353.312 : pourquoi pour l'Orbe 7 les 30% d'augmentation pour l'achat d'énergie n'ont pas été pris en compte ? M. Bernard Le Coultre, Boursier, répond que l'entreprise Sogebos n'a pas annoncé d'augmentation.

Questions de M. Jean-Michel Vermot :

Question d'ordre général : vu que les bâtiments de la Grand-Rue 64 et l'Orbe 7 sont bénéficiaires, est-ce qu'il y a une incidence sur les loyers à revoir à la baisse ? Réponse non.

Compte 430.314.0 : où en sont les travaux d'amélioration de l'EP ? Mme Sylvie Damiano répond que la mise en ordre est en cours, mais que tous les candélabres ne sont pas encore en LED. Il reste environ 30% de l'EP à compléter. Un rendez-vous avec la SEVJ va se faire rapidement pour définir ce que le Village est obligé de faire. La machine « à branler » passe selon un tournus de 5 ans par secteur.

La parole n'étant plus demandée, Mr Didier Vaucher-de-la-Croix demande à l'Assemblée d'approuver les conclusions du préavis n° 10/2022 Budget 2023 par votation. Les conclusions sont approuvées séparément à l'unanimité. L'assemblée accepte par cette votation le budget 2023 et le rapport de la commission du budget 2023.

10. Nomination d'un membre suppléant à la commission du budget

La commission du budget était constituée pour 2021-2022 de M. Claude Pierroz, 1^{er} membre, Mme Noëlle Niggeler, M. Philippe Bohren et M. Edmond Riethauser, suppléant. En principe le membre suppléant rentre dans la commission du budget. M. Didier Vaucher-de-la-Croix dit que, vu l'absence de M. Riethauser, il ne peut lui demander s'il accepte d'entrer dans la commission.

M. P.-A. Follonier précise que, vu que M. Riethauser était présent à l'assemblée précédente, il sait qu'il va rentrer dans la commission, M. Pierroz étant sortant.

Le Président demande une proposition pour un nouveau membre suppléant. M. Rodolphe Gosteli accepte le poste de suppléant dans la commission, avec les applaudissements de l'Assemblée.

M. Didier Vaucher-de-la-Croix remercie M. Pierroz, sortant, pour le travail accompli. Ce dernier remercie le Village pour le calendrier 2023.

11. Fixation des dates des prochaines assemblées de juin et décembre 2023

M. Didier Vaucher-de-la-Croix propose les dates des prochaines assemblées en 2023 :

Mardi 20 juin 2023 à 19h30 et 12 décembre à 19h00

Mme Claire-Lise Rochat demande la parole et propose d'avancer la séance du mois de décembre d'une semaine, ceci afin de permettre aux commerçants/tes qui prennent part aux nocturnes du Sentier, de pouvoir participer à l'assemblée.

Pour décembre, la date du **mardi 5 décembre 2023 à 19h00** est retenue par le Bureau et le Président du Conseil Exécutif.

12. Divers et propositions individuelles

- **Mme Claire-Lise Rochat** demande la parole. Le Bureau, dont elle fait partie, a dû faire le travail de la Secrétaire absente. Elle a personnellement réalisé alors la quantité de feuilles que nous devons imprimer pour vous faire parvenir par courrier postal, le PV de l'assemblée ainsi que tous les préavis.

Lors de l'assemblée de juin, elle avait déjà été écoeurée de toutes ces photocopies. Pour cette assemblée, Mme Kull a imprimé environ 1300 feuilles que nous avons mis sous pli le 30 novembre. Nous devrions penser à nos forêts et à ce gaspillage de papier. Mme Rochat propose de faire parvenir ces documents par mail à toutes les personnes qui en ont un et par courrier postal aux personnes ne disposant pas de boîte mail. Ainsi chacun est libre d'imprimer, ou pas ces documents. Et toujours dans le travail du bureau, ayant dû taper le PV de l'assemblée de juin, 17 pages, elle pense que si chaque rapport des dicastères de l'Exécutif, sauf erreur c'est déjà en place, ainsi que les rapports des commissions de préavis sont envoyés sur la boîte mail de la secrétaire ou du Président du bureau, cela éviterait des heures de travail inutiles à recopier et du coup des erreurs.

M. Didier Vaucher-de-la-Croix répond qu'il prend note de ses propositions ; un sondage est fait dans l'assemblée. Il propose, pour les deux prochaines assemblées, d'envoyer à double les convocations, un envoi par courrier papier et un envoi numérique.

M. Jacques-André Bovay trouve que ce n'est pas simple de lire un budget de 9 pages sur un écran et pense que beaucoup imprimeront quand même les documents.

Mme Marylaure Sirna précise que la Commune envoie les documents en numérique sauf les comptes et budget qui sont envoyés par courrier papier.

M. Laurent Guinand propose, pour économiser des pages, de faire des recto-versos.

M. Jacques-André Bovay répond que cela a été fait au début par Mme Guignard, secrétaire, mais qu'on s'était « ramassé » des remarques en assemblée et c'est pour ça qu'on est revenu en arrière.

- **M. Laurent Guinand** demande quel genre de contrat a été conclu avec l'entreprise Carlin pour l'entretien hivernal de l'escalier de la Haute Route, non déneigé, non salé.

M. Pierre-Alain Follonier répond qu'il a eu plusieurs téléphones de Mme Guinand et que, renseignement pris auprès du responsable chez Carlin, leurs collaborateurs déneigent et salent le matin, mais ils passent une fois par jour.

M. Jacques-André Bovay dit que le Conseil Exécutif va regarder ce problème récurrent en hiver pour amélioration.

- **M. Rodolphe Gosteli** demande si le Village a aussi un projet de régularisation pour les parkings comme c'est le cas dans la Commune de L'Abbaye.

M. Jacques-André Bovay dit à M. Gosteli qu'il faut s'adresser à la Commune qui prend les décisions à ce sujet, le Village n'est pas concerné.

- **M. Philippe Bohren** a appris par les journaux que le Village sera éclairé pour les fêtes du 14 au 28 décembre, on ne pourra pas faire la fête le 31, ni le 1^{er} !

Mme Sylvie Damiano précise que le Village s'est senti obligé vu la situation de limiter les décorations de Noël autant dans les secteurs que dans la durée.

- **Mme Gaëlle Robert** demande pourquoi le Village éteint 1 candélabre sur 2 et n'éteint pas tout comme c'est le cas à L'Orient ?

Mme Sylvie Damiano répond que le Village se voulait « avant-gardiste » et, selon le projet Ostral avec la SEVJ le Village a dû faire en février un plan pour économiser l'électricité. Comme discuté en Conseil, le Village a décidé d'étudier l'option 1 candélabre sur 2. Mais cela s'est avéré très compliqué pour la SEVJ et les travaux ont pris du retard ; il aurait été plus simple de tout éteindre comme les autres communes et villages.

- **M. Didier Vaucher-de-la-Croix** demande à Mme Damiano de rappeler à l'assemblée ce qu'est « Ostral ».

Mme Sylvie Damiano sollicite M. Jean-Michel Vermot, plus à même d'expliquer le fonctionnement d'Ostal :

C'est un plan dicté par la Confédération. En cas de pénurie d'électricité il y a 4 degrés d'intervention :

- 1- Alarme niveau 1, attention il faut commencer à réfléchir à des mesures
- 2- C'est aux entreprises à prendre des mesures
- 3- La Confédération peut imposer aux distributeurs de prendre des mesures qui demandent à leurs clients de délester les installations qui seront contrôlées avec preuves de consommation.
- 4- La Confédération impose les mesures à mettre en œuvre.

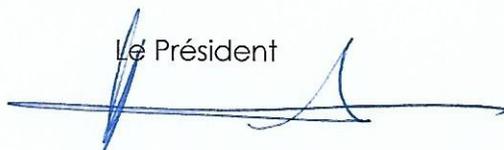
- **M. Laurent Guinand** demande à Mme Damiano, comme mentionné dans son rapport de dicastère, ce que veut dire « extinction sans restriction d'horaires »

Mme Sylvie Damiano répond que ça sera toujours un candélabre sur 2, dès l'allumage jusqu'à l'extinction le matin, et non pas, par exemple, de 22h à 5h. Les travaux étaient plus conséquents que prévus, mais la SEVJ continue ses travaux.

- **M. Sanchez** demande si le Village a vu le candélabre endommagé à la rue de l'Arcadie. Mme Damiano répond que la SEVJ a sécurisé le candélabre mais, vu le surplus de travail, ils s'en occuperont ultérieurement.

La parole n'étant plus demandée, Mr Didier Vaucher-de-la-Croix lève la séance à 20h40 et invite l'Assemblée à une partie festive qui se déroulera au restaurant de l'Hôtel de Ville.

Le Président



Didier Vaucher-de-la-Croix

La Secrétaire ad interim



Brigitte Kull